

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **REGIE DES EAUX** – Etude énergétique en vue de la rénovation du bâtiment d'exploitation - Demande de subvention auprès de l'ADEME.

La Ville de Bayonne souhaite rénover et agrandir le site d'exploitation de la Régie des Eaux afin de répondre aux évolutions professionnelles de ses activités.

Afin de l'aider dans ses choix et définir au mieux les travaux à réaliser, elle s'est adjoint les compétences d'un groupement de bureaux d'études, dirigé par un cabinet de programmistes.

Cette mission de programmation a démarré en janvier 2015 par un diagnostic énergétique.

D'un montant prévisionnel de 5 600 € HT, celui-ci est susceptible d'être financé par l'ADEME.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.